



remboursement abonnement club sportif suite à grossesse et licenc

Par **anne1311**, le **10/02/2009** à **11:27**

Bonjour,

J'ai pris un abonnement de 25 séances de power plate valable 1 an dans le club sportif situé à côté de mon lieu de travail le 29 juillet 2008. En septembre, j'ai appris que j'étais enceinte, et aujourd'hui j'apprends que mon entreprise va fermer, je serai donc licenciée après mon congé de maternité qui se termine en octobre.

Je n'ai donc aucun moyen d'utiliser ses séances, d'autant plus que j'habite à plus d'une heure de route de ce club de sport.

Le mini contrat ne comporte aucune clause de prolongement ni de résiliation et la patronne est inflexible.

Ai-je droit à un remboursement ?

Cordialement